

WorxInvest lance une émission d'obligations pour un montant compris entre 150 millions d'euros et 250 millions d'euros

Anvers, le 2 octobre 2024 – WorxInvest (l'« Émetteur »), dont le siège social est situé à Anvers (Belgique), annonce le lancement, à partir du vendredi 4 octobre, de l'émission d'obligations d'une durée de six ans pour un montant minimum global de 150 millions d'euros et un montant maximum global de 250 millions d'euros (les « Obligations »).

L'émission se fera sous la forme d'une offre publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, ouverte aux investisseurs particuliers et qualifiés. Une demande a été ou sera déposée auprès d'Euronext Bruxelles pour que les obligations soient cotées et admises à la négociation sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth Brussels. Les obligations seront émises le 16 octobre 2024 en coupures de 1 000 euros au prix d'émission de 100 %. Les obligations auront un taux d'intérêt de 5,10 % par an, payable le 16 octobre de chaque année, à partir du 16 octobre 2025 jusqu'à la date d'échéance le 16 octobre 2030.

L'offre d'obligations s'inscrit dans l'intention de l'Émetteur de (i) continuer à jouer son rôle d'investisseur responsable orienté vers la croissance, principalement en soutenant la trajectoire de croissance de ses sociétés de portefeuille existantes, SD Worx et Gimv, (ii) diversifier ses sources de financement, ce qui permet à l'Émetteur d'utiliser sa ligne de crédit existante comme un outil de financement flexible (et rapidement déployable) dans le cadre des besoins de financement à court terme et (iii) accroître la visibilité du Groupe auprès de la communauté des investisseurs en Belgique et au Luxembourg.

Le rendement actuariel brut sur la base du prix d'émission s'élèvera à 5,10 %, tandis que le rendement actuariel net (c'est-à-dire le rendement brut moins la déduction de la retenue à la source de 30 %) s'élèvera à 3,57 %. Les investisseurs potentiels pourront souscrire aux Obligations par l'intermédiaire de Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC Banque (agissant en tant que Joint Bookrunners et Joint Lead Managers) sans frais pour l'Émetteur ou les banques mentionnées. Il est possible que d'autres institutions financières par lesquelles un investisseur peut souscrire aux Obligations facturent des commissions, des provisions ou d'autres frais. Les investisseurs doivent se renseigner sur ces coûts.

Les Obligations seront régies par le droit belge et seront remboursées à 100 % de leur montant principal (hors frais que des tiers pourraient facturer) à la date d'échéance.

AVIS IMPORTANT

Ces Obligations concernent des instruments de dette non garantis et non couverts. Un investissement dans les Obligations comporte des risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs prêtent de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à payer des intérêts annuels et à rembourser le montant principal des Obligations à la date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, les investisseurs peuvent ne pas récupérer les montants auxquels ils ont droit et risquent de perdre tout ou partie de leur investissement. Les Obligations sont structurellement subordonnées aux dettes garanties et non garanties actuelles et futures des filiales, coentreprises et sociétés associées de l'Émetteur et ne bénéficient d'aucune sûreté ou garantie, ce qui peut affecter la capacité des Obligataires à obtenir le remboursement total ou partiel des Obligations et à recevoir des intérêts sur les Obligations en cas d'insolvabilité ou de procédures similaires. Les Obligations sont des obligations à taux fixe exposées aux risques de taux d'intérêt en raison des variations des taux du marché et de l'inflation, toute décision d'investissement doit inclure une évaluation des taux d'intérêt.

Une décision d'investissement doit être basée uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le

Prospectus dans son intégralité afin de bien comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Obligations (et en particulier la Partie 2 « Facteurs de Risque »). Les investisseurs potentiels doivent former leur propre opinion avant de prendre une décision d'investissement concernant les Obligations. Chaque investisseur potentiel doit examiner attentivement s'il est approprié pour ce type d'investisseur d'investir dans les Obligations, compte tenu de ses propres circonstances, connaissances et expérience, et doit, si nécessaire, demander un avis professionnel.

Souscription

Le montant minimum de souscription et de coupure est de 1 000 euros. La période de souscription se déroulera du 4 octobre 2024 à 9h00 (CET) jusqu'au 9 octobre 2024 à 17h30 (CET), sous réserve d'une clôture anticipée, qui peut intervenir au plus tôt le 4 octobre 2024 à 17h30 (CET) (correspondant à la période de vente minimale).

Toutes les souscriptions valablement introduites par les investisseurs particuliers auprès des Joint Bookrunners avant la fin de la période de vente minimale seront prises en compte lors de l'attribution des Obligations, en tenant compte du fait qu'en cas de sursouscription, une réduction proportionnelle peut s'appliquer. Les investisseurs particuliers sont donc encouragés à souscrire aux Obligations le premier jour de la période de souscription avant 17h30 (CET).

Belfius, ING, BNP Paribas Fortis et KBC Banque agissent en qualité de Joint Bookrunners. Belfius est également mandatée en tant qu'agent dans le cadre de l'émission et du placement des Obligations.

Allocation

La structure d'allocation initiale entre les Joint Bookrunners pour le placement des Obligations est telle que chacun des Joint Bookrunners a le droit de placer 20 % du montant nominal des Obligations sur une base de meilleurs efforts (ou 80 % ensemble), à allouer exclusivement aux investisseurs particuliers dans son propre réseau de banque de détail et de banque privée (« Obligations de détail »). En outre, les Joint Bookrunners, agissant ensemble sur une base de meilleurs efforts, placeront 20 % du montant nominal des Obligations auprès de distributeurs tiers et/ou d'investisseurs qualifiés en tant que pot deal (« Obligations QI »).

Si à 17h30 (CET) le premier jour ouvrable de la période de souscription, les Obligations de détail attribuées à un Joint Lead Manager ne sont pas entièrement placées par ce Joint Lead Manager, chaque autre Joint Lead Manager qui a entièrement placé les Obligations de détail qui lui ont été attribuées a le droit (mais non l'obligation) de placer ces Obligations de détail auprès des investisseurs particuliers dans son propre réseau de banque de détail et de banque privée, sur une base équivalente (si possible) entre ces autres Joint Lead Managers. Dans le cas où des Obligations de détail restent non placées selon les mécanismes décrits dans ce paragraphe, ces Obligations peuvent être attribuées par les Joint Lead Managers aux ordres relatifs aux Obligations QI, aux distributeurs tiers et/ou aux investisseurs qualifiés. Si les Obligations QI ne sont pas entièrement placées par les Joint Lead Managers, chaque Joint Lead Manager a le droit (mais non l'obligation) de placer ces Obligations QI auprès des investisseurs particuliers dans son propre réseau de banque de détail et de banque privée, sur une base équivalente (si possible) entre ces Joint Lead Managers.

Prospectus

Le prospectus a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers belge (« FSMA ») en tant qu'autorité compétente le 1^{er} octobre 2024 (le « Prospectus »). La FSMA n'a approuvé le Prospectus qu'en tant que répondant aux normes de complétude, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus. L'approbation par la FSMA ne doit pas être considérée comme une approbation de WorxInvest ou de la qualité des Obligations. Les investisseurs doivent faire leur propre évaluation quant à l'opportunité d'investir dans les Obligations. Les investisseurs potentiels doivent, avant de prendre une décision d'investissement, lire le Prospectus dans son intégralité, en particulier la section « Facteurs de Risque », afin de bien comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Obligations.

L'approbation du Prospectus a été notifiée par la FSMA à la Commission de Surveillance du Secteur Financier en sa qualité d'autorité compétente aux fins du Règlement Prospectus en relation avec l'offre au public des Obligations au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Prospectus, qui comprend le résumé spécifique à l'émission en anglais, néerlandais et français, peut être consulté sur le site web de WorxInvest (<https://worxinvest.com/investor-relations/worxinvest-bond/>), et de la FSMA (<https://www.fsma.be/en/prospectus-iii-ems>) et sur les sites des Joint Bookrunners.

AVERTISSEMENT

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DISTRIBUTION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE. Cette communication ne constitue pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une invitation à faire une offre d'achat ou de souscription de titres, et les titres ne doivent pas être vendus ou souscrits dans une juridiction où une telle offre, invitation, vente ou souscription serait illégale sans souscription ou qualification préalable en vertu de la législation financière de cette juridiction. L'émission, la souscription ou l'achat de titres est soumise à des restrictions légales ou réglementaires spéciales dans certaines juridictions. Les personnes qui pourraient être en possession de cette communication ou des Obligations doivent se renseigner sur ces restrictions et s'y conformer en ce qui concerne la distribution du Prospectus et l'offre et la vente des Obligations. L'Émetteur n'est pas responsable en cas de violation par une personne de ces restrictions. Aucune offre publique ne sera faite de titres mentionnés dans ce document aux États-Unis. Les titres mentionnés dans ce document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou auprès de toute autre autorité de surveillance des titres de tout État ou autre juridiction des États-Unis. Les titres mentionnés dans ce document ne seront offerts et vendus qu'à des personnes situées en dehors des États-Unis en vertu du Règlement S du Securities Act (« Regulation S ») ou de la législation sur les valeurs mobilières de tout État ou de toute juridiction des États-Unis et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au bénéfice de, des personnes américaines (telles que définies dans le Règlement S du Securities Act), sauf conformément au Règlement S du Securities Act ou en vertu d'une exemption des exigences d'enregistrement du Securities Act.

Ce document n'est pas un document d'offre ou un prospectus dans le cadre d'une offre de titres par l'Émetteur. Les investisseurs ne peuvent accepter une offre de titres mentionnés dans ce document ni les acquérir que s'ils le font sur la base des informations contenues dans le Prospectus.